

Rapport de vérification de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales

Les informations revues concernent l'exercice clos 30 septembre 2013.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par FIDUCIAL REAL ESTATE, nous avons effectué un examen des informations publiées dans le rapport financier annuel de FIDUCIAL REAL ESTATE.

Les travaux que nous avons conduits nous permettent d'établir le présent rapport de vérification en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, les conclusions de ce rapport intègrent :

- une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.
- un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations

Les informations quantitatives et qualitatives ont été préparées sous la responsabilité de la société FIDUCIAL REAL ESTATE et sous la coordination du directeur de l'audit interne en charge du reporting pour FIDUCIAL REAL ESTATE.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante.

Nature et étendue des travaux

Une équipe de vérification a été désignée pour conduire les travaux décrits ci-dessous.

Nous nous sommes assurés que les informations portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées au niveau des différents indicateurs publiés.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de FIDUCIAL REAL ESTATE, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le rapport financier annuel avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises ;

Pour l'avis motivé sur la sincérité, nous avons conduit les travaux suivants :

- examen des pratiques et outils de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal, afin de vérifier la bonne application des procédures de reporting ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestions des risques liés aux informations publiées et entretien avec les personnes en charges de ces sujets ;



Bureau Veritas

- sélection, pour les informations environnementales et sociales d'un échantillon de sites en fonction de leur activité et de leur contribution aux données consolidées de FIDUCIAL REAL ESTATE, nous avons conduits des tests de détails sur 4 immeubles¹.
- réalisation d'une revue analytique des informations et vérifications sur la base de sondages, depuis la collecte des données jusqu'à la consolidation des informations ;
- pour chacun des sites sélectionnés, vérification de la correcte application des procédures de reporting, et conduite de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.
- vérification des informations qualitatives sous forme d'entretiens avec les services et personnes en charge des différentes données qualitatives de de FIDUCIAL REAL ESTATE; de consultation par sondage de dossiers et documents mentionnés, de confrontation des affirmations avec des données publiques.
- appréciation de la pertinence des explications relatives aux informations omises.

Observations sur les procédures de reporting et les données

Les pratiques de reporting de FIDUCIAL REAL ESTATE appellent de notre part les observations suivantes :

- la mise en place du suivi et du contrôle des données relatives à l'énergie ainsi que la mise en place de seuils d'alerte pour la détection des anomalies permet de suivre rigoureusement les données énergétiques ;
- la sélection des sites sur lesquels les consommations d'énergies sont suivies est restreinte par rapport à l'ensemble du parc, ceci est essentiellement lié à la difficulté de collecte les données ;
- l'établissement de procédures pour la collecte, la compilation et le traitement des données quantitatives ainsi que les règles de conservation et d'archivage des éléments de preuves est à prévoir pour assurer la reproductibilité et pérennité du reporting des données sociales, environnementales et sociétales ;
- la période de reporting ou le périmètre couvert ne sont pas systématiquement les mêmes pour toutes les données reportées et seront à harmoniser pour une meilleure cohérence des données présentées ;

Conclusions sur la présence et la sincérité des informations prévues par le décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Présence

Toutes les informations prévues par l'article R.225-105-1 du code de commerce, sont présentes et les informations non produites sont assorties d'explication.

Sincérité

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations communiquées par FIDUCIAL REAL ESTATE dans son rapport financier annuel.

Puteaux, le 29 janvier 2014

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Directeur

• ¹ Toulouse, Nice, Blois et Rennes, ce qui représente environ 10% de la contribution des indicateurs quantitatifs publiés en surface et en électricité.



Bureau Veritas